

DIRECTIVES pour le domaine de qualification (instructions obligatoires)

Bases	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale des assistantes en pharmacie CFC (version : juillet 2007) Objectifs fixés dans le domaine de la « Langue étrangère »
Validité	Dans la même proportion pour toutes les langues apprises
Temps imparti	30 minutes
Forme d'examen	Chaque école peut choisir d'organiser des examens individuels ou des examens en groupe. Dans le dernier cas, la sélection s'effectue avec le formateur et chaque candidat est évalué individuellement.
Équipe d'experts	Chaque examen est supervisé par deux experts. L'un d'eux rédige le procès-verbal.
Niveau d'examen	Le niveau B1 pour langues étrangères du portfolio européen des langues (ESP) sert de base. Il est atteint en se fondant sur les connaissances préalables.
Contenu	<p>Partie A) Parler de soi et de son quotidien</p> <ul style="list-style-type: none">• Mentionner ses coordonnées, donner des informations sur ses écoles, sa famille, ses loisirs, ses vacances, ses projets d'avenir, son quotidien• Décrire la situation et le poste de travail• Éventuellement sujets de culture générale <p>Partie B) Savoir s'exprimer dans le contexte professionnel</p> <ul style="list-style-type: none">• Présenter les médicaments• (Donner des explications sur les formes de médicaments, indications, effets, propriétés, posologies, évent. contre-indications, effets indésirables, dates de péremption, prix, listes A à E, etc.)• Mener un entretien de conseil
Pondération	Chacune des deux parties compte pour 50 %
Aide	Aucune
Calcul de la note	50 points pour chaque partie, total de 100 points.

Version : février 2010